



Personimages

Dépasser son handicap par l'expression artistique

Paris, juin 2017

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joints les divers documents concernant l'inscription aux ateliers de Personimages pour **l'année 2017-2018** et attirons votre attention sur le calendrier.

Les ateliers de Paris reprendront le lundi 18 septembre 2017.

Dès réception, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner :

- le bulletin d'inscription à remplir soigneusement, daté et signé (*en précisant bien les contacts en cas d'urgence et les informations particulières que nous devons connaître en cas de difficulté*)
- un exemplaire du « *Règlement ateliers ouverts* » et le « *Formulaire d'autorisation de droit à l'image* », tous deux datés et signés
- un chèque correspondant à l'adhésion annuelle de 50 € (donnant droit à un reçu fiscal), ainsi que 2 autres chèques séparés pour la participation aux ateliers des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres de l'année en cours, chacun rédigé à l'ordre de Personimages et daté du jour, étant entendu qu'ils seront encaissés respectivement en début du trimestre concerné (le changement de réglementation sur la durée de validité des chèques nous obligera à réclamer en mars 2018 le 3<sup>ème</sup> trimestre).

Les inscriptions seront retenues selon leur ordre d'arrivée. Nous vous rappelons qu'un atelier ne peut fonctionner qu'à partir de 6 participants. Nous sommes prêts à ouvrir de nouveaux ateliers si nous avons suffisamment de demandes (6 minimum par atelier).

L'inscription du participant l'engage pour toute l'année scolaire. Les 3 trimestres sont donc exigibles. Pour le bon déroulement des ateliers, nous vous demandons de bien vouloir signaler toute absence du participant à un atelier. Elle pourra être éventuellement rattrapée après accord préalable auprès d'Isabelle Dorémieux, coordinatrice de nos ateliers. Vous pourrez la contacter sur sa ligne directe 01.45.40.81.15 du mardi au vendredi de 10h30 à 17h (répondeur).

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Catherine Toulemonde  
Présidente

P.J.